



MAISONS-LAFFITTE



**Yvelines**  
Le Département

---

# CHAMPIONNAT DES YVELINES JEUNES 2025

## Règlement intérieur du tournoi

---

### 1 Préambule

Le championnat individuel des jeunes des Yvelines est régi par les règles générales du championnat de France individuel jeunes de la Fédération Française des Echecs. Il sera ci-après désigné par *le championnat 78 Jeunes*. Le championnat *78 Jeunes* est sous la responsabilité du Comité des Yvelines des Echecs, ci-après désigné CDJE78 ou Yvelines Echecs Structure (YES).

Ce règlement précise les particularités du championnat *78 Jeunes*. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du Championnat National.

### 2 Organisation

#### 2.1 Participation

Les participants au championnat *78 Jeunes* doivent être licenciés A dans un club du département pour la saison en cours.

#### 2.2 Date, lieu et horaires

Le championnat des Yvelines jeunes 2025 a lieu le 9 novembre 2025 à l'adresse suivante :

Palais Omnisports Pierre Duprès – 18/20 rue de la Digue 78600 MAISONS LAFFITTE

Horaires pour toutes les catégories : pointage de 9h00 à 10h00, ronde 1 à 10h30

#### 2.3 Répartitions des tâches

Le CDE78 délègue une partie de l'organisation au club d'Echecs de Maisons Laffitte, accueillant la manifestation : réservation, installation et rangement des salles, accueil et surveillance des accompagnants. Des clubs désignés assurent la fourniture du matériel de jeu.

Le CDE78 assure le pointage, l'arbitrage et les récompenses.

#### 2.4 Structure du championnat

Le championnat *78 Jeunes* est organisé sous forme de tournois mixtes. À l'issue de la dernière ronde, le classement est établi selon l'article 3.3. Il détermine les joueuses et joueurs qualifiés pour la phase régionale.

## 2.5 Rondes et appariements

Le championnat *78 Jeunes* se joue au système Suisse en 7 rondes. Les appariements sont faits au système suisse intégral (C.04). Il n'y a aucune protection "club" ou "famille". Programme PAPI.

## 2.6 Surclassements

Aucun surclassement n'est possible au championnat *78 Jeunes*.

## 2.7 Inscriptions

**Le droit d'inscription est de 12 € (inscriptions et règlement en ligne) jusqu'au 5 novembre 2025. Aucune inscription ne sera prise au-delà de cette date.**

# 3 Tournois

## 3.1 Règles

**Une joueuse ou un joueur inscrit non présent au pointage n'est pas apparié pour la première ronde.** Les joueurs ou joueuses en retard au pointage avec une excuse motivée pourront intégrer le championnat à la ronde 2, et exceptionnellement à la ronde 3 après accord préalable de l'arbitre principal.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements est le Elo rapide. Les tournois sont homologués FIDE. Pour tous les tournois, un seul coup illégal est autorisé. Le second fait perdre la partie (ou nulle si ...) tel que décrit à l'article 7.5.5 des Règles du jeu.

L'article A5 de l'annexe des Règles du jeu pour les parties rapides est appliqué pour toutes les parties et pour tous les tournois.

## 3.2 Cadences

La cadence est de 15 min + 5 sec/coup pour toutes les catégories.

Tout retard de plus de 10 minutes par rapport au lancement effectif d'une ronde est synonyme de forfait, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

On considère qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

## 3.3 Classement

Le classement se fait au nombre de points marqués. Le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

1. Buchholz tronqué
2. Buchholz
3. Performance

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier même pour les titres de champions.

# 4 Arbitrage

Les arbitres principaux sont Joëlle Mourgues (AFO1) pour les tournois U8 et U10, Patrick Claisse (AFO2) pour le tournoi U12, Sylvain Guérillon (AFO1) pour le tournoi U14 et Yves Des Cognets (AFO1) pour le tournoi U16.

Les arbitres principaux peuvent être aidés par d'autres arbitres du département.

## **5 Commission d'appel**

Une commission d'appel sera constituée. La liste de ses membres sera affichée sur place avant la première ronde.

## **6 Encadrement, responsabilité et discipline**

### **6.1 Encadrement des jeunes**

Lors du pointage, les jeunes indiquent l'encadrant qui en a la responsabilité pendant la durée du championnat.

Il est de la responsabilité des jeunes de respecter le règlement, la sécurité et les règles de bonne conduite du pointage à la remise des prix.

L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

La circulation dans l'espace de jeu est interdite aux spectateurs sauf avant le lancement de chaque ronde pour les petites catégories. Des dérogations sur demande motivée pourront être accordées par l'arbitre principal.

### **6.2 Responsabilité**

Le CDE78 décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur en dehors de la salle de jeu.

### **6.3 Discipline para-échiquienne**

Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude irréprochable dans la salle de jeu ainsi que dans toute l'enceinte du championnat (respect des organisateurs, des infrastructures, des matériels mis à dispositions, etc.). Le cas échéant, le Comité d'Organisation ou l'arbitre principal se réservent le droit d'exclure sans possibilité d'appel les joueurs coupables de troubles.

Les parents ou tuteurs des joueurs concernés seront alors invités à venir prendre en charge leur(s) enfant(s) dans les plus brefs délais et à quitter la compétition.

## **7 Acceptation du règlement**

En s'inscrivant à la compétition, les joueurs et leurs responsables s'engagent à respecter ce règlement.

Marc PLANTET  
Président CDJE 78

Patrick CLAISSE  
Arbitre principal U12

Joëlle MOURGUES  
Arbitre Principal U8 U10

Sylvain GUERILLON  
Arbitre Principal U14

Yves DES COGNETS  
Arbitre Principal U16

## **ANNEXE**

### **Nombre de places qualificatives par catégorie pour le Championnat IDF Jeunes pour le département des Yvelines (78)**

U8	U10	U12	U14	U16
25	24	18	21	14

**Le Quota Calculé ne définit pas le nombre de joueurs qualifiés. Le Quota Final dépend du nombre de joueurs qui, dans le Quota Calculé, réalisent au moins 4 pts (Cf article 2.3 B du règlement de la ligue)**